



Fédération Professionnelle Indépendante de la Police / S.I.P.M

DRAGUIGNAN : Soutien !

Ainsi qu'évoqué ce jour téléphoniquement auprès de la Compagnie de Gendarmerie de Draguignan, la FPIP tient à témoigner son indéfectible soutien au collègue scandaleusement mis en cause. Elle prend acte et constate qu'en l'espèce :

- Ceux dont la charge est de garantir la protection de leur agent ont failli à leurs obligations ; préférant, sous le faux prétexte de garantir la paix publique, sacrifier les principes dont la force est issue de la loi.
- Que cette force traduite, notamment dans les articles 280 du Décret du 20 mai 1903, portant règlement sur l'organisation et le service de la gendarmerie, dans version consolidée au 01 janvier 2005, et L. 2338-3 du code de la défense ne souffre aucune interprétation.
- Que dans ces circonstances, c'est légitimement que la force a été employée.
- Qu'ainsi, aucune faute ne saurait être retenue à l'encontre de celui qui, s'étant conformé aux lois et règlements, a fait usage de son arme administrative.

La FPIP se faisant le porte parole des policiers met, sa logistique, ses réseaux, au service de ce gendarme que l'on tente, assez maladroitement, de sacrifier sur l'autel du politiquement correct.

**Nous sommes
concernés...**

Nous en parlons !

Nous agissons !

<http://fpip.forumactif.com/autour-de-la-securite-fl/gendarme-suspendu-t1801.htm>

Marseille le 26 mai 2008.

BN - Le bureau Départemental FPIP des Bouches du Rhône.

La police... LE métier

La FPIP... LE syndicat